



GREAT LAKES AND ST. LAWRENCE CITIES INITIATIVE
ALLIANCE DES VILLES DES GRANDS LACS ET DU SAINT-LAURENT

RÉSOLUTION 10 – 2010M

Implication municipale et financement de l'Accord Canada-Ontario concernant l'écosystème du bassin des Grands Lacs

ATTENDU QUE les municipalités jouent un rôle direct à l'égard de la protection des Grands Lacs;

ET ATTENDU QUE la Commission mixte internationale (CMI) et d'autres groupes ont demandé qu'un point de mire plus vif soit tourné vers les secteurs littoraux, qui sont les secteurs les plus rapprochés des terres, là où se déroulent la plupart des activités. Si le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux cherchent à cibler ce point de mire sur les secteurs littoraux, de nouveaux partenariats avec les municipalités seront essentiels, car c'est à elles qu'incombe la responsabilité de la plupart des activités de planification de l'usage des terres portant un impact sur les secteurs littoraux;

ET ATTENDU QUE de nombreuses activités se déroulant dans les Grands Lacs exigeront une collaboration accrue entre les gouvernements municipaux, provinciaux et fédéral, ainsi qu'avec d'autres groupes, pour réaliser la protection et la restauration des Grands Lacs;

ET ATTENDU QUE l'Accord Canada-Ontario (ACO) est le principal accord entre la province de l'Ontario et le gouvernement fédéral canadien pour préserver la qualité des eaux des Grands Lacs du côté canadien des lacs, et qu'il sert à définir des buts, interventions et priorités, il représente donc un moyen idéal de rehausser la collaboration entre les paliers municipaux, provinciaux et fédéral, particulièrement en ce qui a trait aux secteurs littoraux;

ET ATTENDU QUE l'Accord Canada-Ontario actuel, qui est venu à échéance en mars 2010, a récemment été prolongé pour un an de plus, jusqu'au 31 mars 2011. Au lieu qu'ait à se dérouler une renégociation des buts, l'accord actuel a été prolongé d'un an afin de permettre aux négociations relatives à l'Accord concernant la qualité de l'eau dans les Grands Lacs d'être menées à bien et, ainsi, que celui-ci puisse servir de guide pour l'Accord Canada-Ontario;

POUR CES MOTIFS, IL EST RÉSOLU QUE les membres de l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent demandent aux gouvernements provinciaux et au gouvernement fédéral d'impliquer les gouvernements municipaux dans les négociations prochaines en vue de l'Accord Canada-Ontario, afin que celui-ci reflète plus fidèlement les priorités et besoins locaux, et pour favoriser la collaboration entre les paliers municipaux, provinciaux et fédéral.



ET IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE soit demandé aux gouvernements provinciaux et au gouvernement fédéral de hausser dans une mesure notable leur engagement de financement dans le cadre de l'Accord Canada-Ontario afin que ce financement concorde davantage avec les besoins des Grands Lacs, et que soient également demandés des engagements à l'égard d'un financement de 475 millions de dollars, pour 2010, pour le côté États-Unien des Lacs.

Signé ce 17^e jour de juin 2010

Denis Lapointe président
Maire de Salaberry-de-Valleyfield
Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent